

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
13 juillet 2021

---

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4111)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 80

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 42, substituer au mot :

« prévues »,

les mots :

« que le Gouvernement a prises ou qu'il compte prendre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à tirer les conséquences de la suppression d'une disposition obsolète signalée au cours des échanges avec le Conseil d'État, dans la loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale.